

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL., M. Gilbert BAVEUX, M. Guy FEVRAT, M. Laurent GARNIER, Mme Brigitte MERITE, Mme Fanny MICHAUD-GENELOT, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Rémy MORAIN, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Béatrice STOLTZ.

Etaient absents excusés : Mme Marie-Rose COMPARET, M. Gaël MICHELIN,

Etait absente : Mme Lucette THEROND.

Pouvoirs : 1 (de Mme COMPARET à M. VERNAY)

Secrétaire de séance : M. Gilbert BAVEUX

Date de la convocation : 07 novembre 2011

Date d'affichage des délibérations : 22 novembre 2011

---

Le compte rendu de la séance du 21 octobre 2011 est approuvé. Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

**TAXE D'AMENAGEMENT** : le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, décide d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 3 % sur le territoire communal à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement conformément à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Il décide l'exonération des locaux à usage industriel ou artisanal ainsi que les commerces de détail de moins de 400 m<sup>2</sup>.

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°6 – BUDGET PRINCIPAL 2011** : Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes : Dépenses de fonctionnement : article 6413 – personnel non titulaire : + 6 000 € ; article 60631 – fournitures d'entretien : + 1 202 €. Recettes de fonctionnement : article 722 – 042 – travaux en régie : + 7 202 €.

Dépenses d'investissement : article 21318 (toit du poids public) : - 700 € ; article 21318 (auvent vestiaire stade football) : + 4 300 € ; article 21578 (signalisation) : - 3 600 €

**ECHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE : PARCELLES B 197/1615 RUE DES BATTOIRS** : le conseil approuve l'échange de terrain par lequel M. TEIXEIRA DE SOUSA cède à la commune 22 m<sup>2</sup> de terrain issu de la parcelle B 197. La commune cède à M. TEIXEIRA DE SOUSA 21 m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

**ECHANGE DE TERRAIN AVEC SOULTE : PARCELLES B 1401/1400 RUE DES BATTOIRS** : le conseil approuve l'échange de terrain par lequel M. et Mme MICHAUD cèdent à la commune 10 m<sup>2</sup> de terrain issu de la parcelle B 140. La commune cède à M. et Mme MICHAUD 149 m<sup>2</sup> de terrain issu de la parcelle B 1400. La soulte résultant de l'échange inégal est fixée à 1 907.08 € le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire sont partagés.

**ECHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE : PARCELLES B 1400/1423/1615 RUE DES BATTOIRS :** le conseil approuve l'échange de terrain par lequel M. THIBERT cède à la commune 560 m<sup>2</sup> de terrain issu de la parcelle B 1423. La commune cède à M. THIBERT 413 m<sup>2</sup> de terrain issu des parcelles B 1400 et B 1615. Les frais de notaire et de géomètre sont partagés.

**FRAIS DE DEPLACEMENT DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :** le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais de déplacement, y compris ceux effectués avec le véhicule personnel, aux personnes bénévoles qui animent la bibliothèque municipale selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, sur ordre de mission signé du Maire.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Remerciements : PEP 71 pour subvention 2011

Restaurant scolaire : le maire fait le point avec le conseil municipal sur le fonctionnement de la cantine.

Entrées de bourg : les socles pour la pose des totems de signalisation des manifestations locales ont été réalisés par le service technique. Du côté de l'arrivée par Mervans, un totem sera installé à l'entrée de la Zone des Quarts, du côté de l'arrivée par Chalon, il sera installé avant le pont de la Bruyère.

Commission Bois et étang : le 18 novembre, l'étang de Colnand va être réempoissonné.

Marché de Noël : le 16 novembre, le CCAS s'est réuni avec les bénévoles pour préparer le marché de Noël qui aura lieu avec le Téléthon le samedi 3 décembre 2012. Le montage des stands est prévu à partir du jeudi à 14 H 00.

Colis de Noël : La répartition des colis en vue de leur distribution est prévue le 14 décembre à 20 H 30, salle Jean Paccaud.

La séance est levée à 22 h 10 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.